

Explosion des agressions à Paris : la faute des juges ?

• A Paris, adviennent au quotidien quelque 500 atteintes aux biens (vols, vandalisme) et une centaine d'agressions physiques. Les autorités recensent aussi plus de 80 vols à la tire et 25 cambriolages de résidence principale. Que cela vous inspire-t-il ?

Cela résulte fatalement du laxisme de Mme Taubira, qui vide les prisons - et s'en vante. Dans vos colonnes mêmes, les motifs techniques de ce rebond criminel ont bien été exposés par Alexandre Giuglaris, de l'Institut pour la Justice, et je n'y reviens pas.

J'y ajoute ceci : la Garde des sceaux et sa cour n'ont pas idée de ce que sont les vrais malfaiteurs, ceux qui dans la rue, agressent et pillent. La présente Chancellerie vit dans l'illusion qu'il faut cajoler et excuser de "pauvres victimes de l'exclusion et du racisme", dans l'idée que, de reconnaissance en rédemption, ils redeviendront de doux agneaux. C'est bien sûr faux - et cela, la criminologie l'exprime ainsi : "les criminels ne s'arrêtent que quand on les arrête". Laissez-les faire, de propos lénifiants en sanctions fictives, et ils poursuivent, voire aggravent, leurs prédatations.

Enfin, dans le très darwinien milieu criminel, il n'y a ni amis au long cours ni alliés durables. Tous sont rivaux, ce qui leur impose d'aller toujours plus loin, de faire toujours pire - jusqu'à la prison ou la mort. Mais cela bien sûr, l'actuelle Chancellerie n'en n'a pas idée.

• Selon Patrice Ribeiro, secrétaire général du syndicat de policiers Synergie-officiers, « des altercations qui donnaient lieu autrefois à quelques invectives finissent aujourd'hui en pugilats ; des mineurs souvent sont en cause, mais pour seule réponse, ils ont droit, la plupart du temps, à une convocation par OPJ reportée à un an, voire dix-huit mois. » Comment expliquer cette augmentation de la violence et le fait qu'elle concerne toujours plus de mineurs ?

Il ne s'agit plus de "pugilats" comme le dit ce syndicaliste, mais de l'explosion - le terme n'est pas exagéré - du nombre des braquages de proximité, cafés-tabac, petits commerces, etc. par des bandits toujours plus jeunes. Chaque semaine désormais, des gamins de douze-quinze ans "montent au braco". Seul motif, encore, l'impunité dont ils jouissent face à une justice désarmée, impuissante non par hasard, mais par explicite

volonté ministérielle. Qu'on ne vienne pas me démentir : nous tenons au quotidien une fort explicite et probante base documentaire sur ces braquages.

• Les atteintes aux dépositaires de l'autorité ont grimpé de plus de 8 % en un an, avec près de 2 700 faits signalés par an. L'autorité de l'Etat est moins respectée ?

Madame Taubira n'est pas seule en cause. Notre cassant ministre de l'Intérieur, qui prend sur le dossier terrorisme la posture de Napoléon au pont d'Arcole, écoute peu ses troupes. Il ignore - au double sens du terme, il ne sait pas ou ne veut pas savoir - qu'une vague criminelle déferlera bientôt sur ce pays, ce qu'annonce l'explosion des "petits" vols à main armée. Or comme ce ministre règne par la frousse, ce qui est rouge sang sur le terrain lui parvient en un rose très pâle. Cela le convainc que seul le terrorisme importe - ce qui est faux.

• Un arrêt de travail des conducteurs de RER après l'agression d'un des leurs, mercredi à Vincennes, ralentit le trafic du RER A, ligne la plus empruntée d'Europe, (1,2 million de voyageurs par jour). La sécurité des professionnels et des usagers des transports en commun est-elle suffisamment assurée ?

Non bien sûr - mais désormais, tout l'appareil de l'Etat est ciblé par les prédateurs. Récemment, un tribunal et un centre fiscal ont été braqués, des gendarmeries et commissariats criblés de cocktail Molotov par de jeunes émeutiers. Là aussi, nous avons les faits, dates et lieux et attendons tout démenti de pied ferme. Au-delà, il semble que depuis *Charlie-hebdo* et l'hyper-casher, l'orchestre sécuritaire français, le continuum police-justice-pénitentiaire, est désaccordé, dérégulé et qu'il patine.

• La police a-t-elle les moyens de juguler ces délits ? Comment ?

Trop souvent désormais, ce sont des crimes, non de simples délits. Rappelons qu'en théorie - bien sûr, pas avec Mme Taubira aux affaires - un vol à main armée est un *crime*. Le Code pénal (art. 311-8) dispose que " *Le vol est puni de vingt ans de réclusion criminelle et de 150 000 euros d'amende lorsqu'il est commis soit avec usage ou menace d'une arme*". Policiers et gendarmes font encore leur métier avec courage. Aux juges de faire le leur - et on verra soudain la criminalité régresser, et fort. Bien sûr, cela suppose un vrai ministre, prônant une justice exigeante. ■